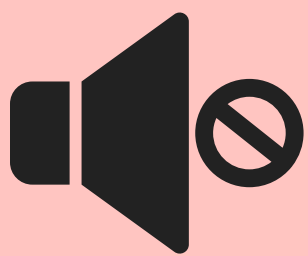


CONDUITE À TENIR EN CAS D'INTRUSION DANS UNE CLASSE VIRTUELLE DU CNED



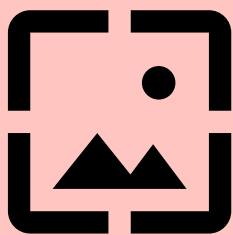
Couper toute interaction

Pour empêcher les fauteurs de troubles de s'exprimer, il faut immédiatement désactiver le chat, le partage audio et vidéo dans les paramètres de la session.



Placer les élèves dans un espace sécurisé

Utiliser la fonctionnalité *Groupes de travail* pour isoler tous les élèves de confiance dans un seul groupe et poursuivre le travail avec eux.



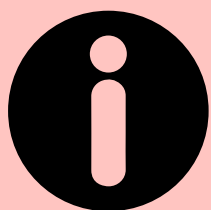
Conserver des preuves

Ne pas hésiter à relever l'heure précise et à prendre des photos ou impressions d'écran des propos tenus ou des pseudo utilisés.



Signaler

Rédiger un rapport circonstancié à destination du chef d'établissement.



Changer l'adresse de la classe virtuelle

Le site du CNED propose de réinitialiser l'adresse de la classe virtuelle pour éviter qu'un élève qui en a connaissance ne puisse y retourner ultérieurement.

D'autres outils sont disponibles

Les Espaces Numériques de Travail disponibles pour les collèges et les lycées de l'académie proposent des espaces d'échange sécurisés avec des outils synchrones (pad, chat, forum...).